

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 15

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2022 au 21 avril 2022	Éperlan Arc-en-ciel	120	Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	
1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
22 avril 2022 au 31 mai 2022	Éperlan Arc-en-ciel	120	Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète, au harpon en nageant, à l'épuisette et au carrelet	
22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Truite Arc-En-Ciel	10 en tout		
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout		
22 avril 2022 au 30 novembre 2022	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		
20 mai 2022 au 30 novembre 2022	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
1er juin 2022 au 30 novembre 2022	Éperlan Arc-en-ciel	120	Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2022 au 30 novembre 2022	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2	Pêche à la ligne seulement	

24 juin 2022 au 11 septembre 2022	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
-----------------------------------	---------------------------	-----------	---	--

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac Devenyns (47°05'30" N., 73°50'14" O.)

Mêmes que la zone	Doré Jaune et Doré Noir	Même que la zone	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Touladi, Moulac et Lacmou	Même que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	Même que la zone		

Lac Flavien (46°05'08" N., 70°10'44" O.)

22 avril 2022 au 16 octobre 2022	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Saumon atlantique	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Hénault - (46°25'30" N., 73°25'34" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Brochets et Dorés	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	même que la zone		Pêche à la ligne seulement

Mêmes que la zone	Ouananiche	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	même que la zone		
	Autres espèces	même que la zone		
4 mars 2023 au 5 mars 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	même que la zone		
	Autres espèces	même que la zone		

Lac Mondonac (47°24'17" N., 73°58'04" O.)

Mêmes que la zone	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Touladi, Moulac et Lacmou	0 gardé	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Morialice (47°14'03" N., 74°16'57" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
1er avril 2022 au 31 mars 2023	Touladi, Moulac et Lacmou	Pêche interdite		

Lac Quesnel - (46°23'11" N., 73°30'54" O.)

22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Toutes les espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement
4 mars 2023 au 4 mars 2023	Toutes les espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement

Lac Sainte-Rose - (46°27'04" N., 73°27'57" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement
4 février 2023 au 5 février 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement

4 mars 2023 au 5 mars 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement
----------------------------	---	-------------------	--	----------------------------

Lac Saint-Louis - (46°33'29" N., 73°48'03" O., Saint-Zénon)

Mêmes que la zone	Achigans	même que la zone		
	Brochets	même que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Esturgeons	même que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	même que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		
	Ouananiche	même que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	même que la zone	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	même que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 janvier 2023 au 31 mars 2023	Achigans	même que la zone		
	Brochets	même que la zone		
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	même que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Sans nom (à l'Ours) - (47°13'07" N., 74°14'30" O.)

22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
------------------------------------	-------------------------	------------------	---	----------------------------

22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Esturgeons	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Saumon atlantique	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone		
20 décembre 2022 au 31 mars 2023	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Saumon atlantique	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone		

Parc National du Mont-Tremblant

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Toutes les espèces	Pêche interdite	À l'exception des plans d'eau affichés sur un avis au poste d'accueil.	
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

Réserve Faunique Rouge-Matawin

13 mai 2022 au 11 septembre 2022	Achigans	6 en tout		
	Brochets	4 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	3 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

13 mai 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout		
	Perchaude	50		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	même que la zone		

Réservoir Taureau (46°46' N., 73°50' O.)

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Doré Jaune et Doré Noir	Pêche interdite		
22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Truite Arc-En-Ciel	10 en tout		
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout		
22 avril 2022 au 30 novembre 2022	Autres espèces	même que la zone		
20 mai 2022 au 30 novembre 2022	Brochets	6 en tout		
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2022 au 30 novembre 2022	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
24 juin 2022 au 11 septembre 2022	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

Rivière du Diable - entre l'embouchure de la rivière Le Boulé (46°11'06" N., 74°31'09" O.) et le ruisseau de l'Avalanche situé au point (46°11'35" N., 74°34'11" O.)

Mêmes que la zone	Toutes les espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
-------------------	--------------------	-------------------	--	-----------------------------

Rivière Manouane - La partie comprise entre le barrage Kempt (47°32'13" N., 74°11'06" O.) et le lac Manouane (47°32'32" N., 74°10'39" O.)

1er juin 2022 au 30 novembre 2022	Toutes les espèces	mêmes que la zone		
-----------------------------------	--------------------	-------------------	--	--

Rivière Némiscachingue - entre la limite de la zone 14 et le lac Némiscachingue.

1er avril 2022 au 31	Toutes les espèces	Pêche interdite		
----------------------	--------------------	-----------------	--	--

Ruisseau Castelneau - entre le pont du poste d'accueil de la zec Maison-de-Pierre (46°43'15" N., 74°58'39" O.) jusqu'à l'émissaire du lac de la Dame (46°43'18" N., 74°57'39" O.).

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

Zec Boullé

22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 mai 2022 au 31 octobre 2022	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
15 juin 2022 au 11 septembre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Zec Collin

22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 mai 2022 au 31 octobre 2022	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2	Pêche à la ligne seulement	

20 mai 2022 au 31 octobre 2022	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Zec de la Maison-de-Pierre

14 mai 2022 au 11 septembre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2	Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
11 juin 2022 au 11 septembre 2022	Autres espèces	même que la zone		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	3 en tout	Les samedis, dimanches et lundis seulement.	

Zec des Nymphes

22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	8 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 mai 2022 au 11 septembre 2022	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

20 mai 2022 au 11 septembre 2022	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2022 au 11 septembre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Zec Lavigne

22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 mai 2022 au 11 septembre 2022	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		
	Saumon atlantique	même que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	même que la zone		
15 juin 2022 au 11 septembre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Zec Lesueur

6 mai 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

6 mai 2022 au 31 octobre 2022	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
20 mai 2022 au 31 octobre 2022	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Zec Mazana

6 mai 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 mai 2022 au 6 octobre 2022	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		

Zec Mitchinamecus

6 mai 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
6 mai 2022 au 30 septembre 2022	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		

6 mai 2022 au 30 s	Autres espèces	même que la zone		
20 mai 2022 au 30 septembre 2022	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 30 septembre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Zec Normandie

6 mai 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	8 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
6 mai 2022 au 31 octobre 2022	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
20 mai 2022 au 31 octobre 2022	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	5 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	